

INTRODUCTION

L'érosion des frontières, la facilité croissante de voyager, la libre circulation des biens et des personnes de même que les flux migratoires caractérisent le phénomène de la mondialisation. Les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, tels les satellites, la câblodistribution et Internet, favorisent également un échange rapide de l'information et permettent la coordination de diverses activités à des distances très grandes. Ces aspects ont accru la vulnérabilité des démocraties occidentales aux dangers transnationaux. Des groupes terroristes transnationaux, comme Al-Qaida, peuvent se doter d'instruments qui leur permettent de mieux cibler les attentats.

Le terrorisme mondial préoccupe les États occidentaux. Quelques jours seulement après le cataclysme du 11-septembre, soit le 5 octobre 2001, les États-Unis enregistrent de nouvelles pertes de vie lorsque cinq personnes succombent à la maladie du charbon (anthrax). Cet incident illustre comment la prolifération des armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) constitue une menace à la sécurité internationale et nationale. Armes de destruction massive (ADM), les NRBC peuvent avoir un effet destructeur sur toutes les couches de la société et sur l'environnement.

Des organisations internationales, régionales, militaires de même que des États craignent que cette menace ait des répercussions dans le domaine de l'agriculture. La possibilité d'une attaque terroriste contre le secteur agricole est de plus en plus perçue comme une menace à la sécurité aux États-Unis. Sur la scène mondiale, les organisations internationales et régionales invitent leurs membres à prévenir les attaques terroristes d'origine biologique.

Ce rapport cherche à répondre aux questions suivantes : devant les mesures législatives qu'imposent les États-Unis en matière de sécurité territoriale et agroalimentaire, comment le Québec peut-il se prémunir contre la prolifération des ADM et le terrorisme biologique et agraire? En guise de comparaison, comment l'Union européenne (UE) arrivera-t-elle à relever ce défi ?

Puisque la menace des ADM ne cesse d'évoluer, nous dresserons en premier lieu un portrait de l'arme biologique. Nous présenterons ensuite deux formes de menaces terroristes, le bioterrorisme et l'agroterrorisme. Ces formes de terrorisme peuvent viser tant les espèces vivantes que l'environnement. L'une de ces menaces pourrait toucher plus particulièrement les espèces animales et végétales ainsi que les infrastructures du secteur agricole. D'où la nécessité de distinguer ces deux dangers asymétriques. Enfin, nous signalerons les cibles que les « agroterroristes » pourraient chercher à atteindre, de même que les impacts éventuels de l'agroterrorisme sur les secteurs politique et économique.

1 L'ARME BIOLOGIQUE, LE BIOTERRORISME ET L'AGROTERRORISME

Les experts en sécurité s'entendent. L'ensemble des actes perpétrés contre des civils, ou même des biens, par des individus ou des groupes qui relèvent de grands réseaux organisés, constitue une des caractéristiques du terrorisme¹. Ces organisations se réclament d'une cause politique ou religieuse, orchestrent des attentats ou se livrent à l'intimidation pour répandre un climat de terreur. Parmi les formes de terrorisme, il convient de prêter attention à l'arme biologique.

1.1 L'arme biologique

Cette arme n'a pas encore été déployée à grande échelle, mais certains États² ont poussé leurs recherches pour se doter de réelles armes biologiques, y compris leurs antidotes. Ces armes sont conçues à partir d'organismes vivants, ou des produits dérivés de ceux-ci. Ces organismes peuvent même se multiplier à l'intérieur d'un autre organisme vivant attaqué qui devient, à son tour, foyer de contamination (Légaré, 2002 : 58). On classe les agents biologiques en quatre catégories : les virus (variole, Ébola), les bactéries (charbon), les champignons et les toxines engendrées par des entités vivantes (ricin, bacille botulique). Si des agents biologiques sont vaporisés dans l'air, incorporés à l'eau potable ou à la nourriture, ils acquièrent une plus grande capacité de destruction massive. Ils peuvent également être inclus dans des marchandises ou des colis postaux.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), quelque 50 virus, bactéries et toxines sont susceptibles de se prêter à la fabrication d'armes biologiques (Wohlleben, 2003 : 4). Fabriquer une arme biologique demande peu de connaissances spécialisées. En raison de l'avancée des recherches biologiques, et de même l'accès à Internet, les possibilités d'acquérir de l'équipement pour fabriquer cette arme se sont multipliées. Le risque est même grand de voir se multiplier les vols de souches de varioles, par exemple. La menace s'avère réelle et le recours à ces armes de destruction massive est fort inquiétant. Les groupes terroristes, qui s'activent à l'heure actuelle, pourraient utiliser des armes biologiques pour commettre leurs attentats.

1.2 Le bioterrorisme

On entend par terrorisme biologique la diffusion de germes pouvant provoquer des

maladies mortelles. Les récents progrès en génétique et en biologie moléculaire permettent de rendre pathogènes des bactéries inoffensives par l'insertion de gènes toxiques. On peut même rendre ces bactéries encore plus virulentes afin qu'elles contournent le système immunitaire ou qu'elles résistent à tous les antibiotiques.

La population d'un pays demeure la principale cible du terrorisme biologique. Une attaque de ce genre pourrait paralyser le pays et répandre des poisons dans les conduits d'aération des métros, complexes à bureaux, centres d'achats, aéroports ou stades sportifs (Rioux, 2002 : 97). Les terroristes pourraient aussi dissimuler les agents biologiques dans les colis et les lettres³. Des experts conviennent qu'empoisonner des produits alimentaires requiert des connaissances limitées. Par conséquent, la relative facilité de contaminer les aliments ouvre aux groupes terroristes la possibilité de concocter un attentat en bonne et due forme. La prolifération des armes biologiques interpelle tant les représentants de la sécurité civile que ceux de la santé publique.

1.3 L'agroterrorisme

L'agroterrorisme se définit par l'introduction délibérée d'un poison animal ou végétal dans le but de semer un climat de peur au sein de la population en matière de sécurité alimentaire. En plus de menacer des espèces animales et végétales, cette forme d'attentat peut aussi ruiner l'industrie alimentaire et agricole, causer des pertes économiques, déstabiliser le climat social de même que saper la confiance de la population à l'égard de son gouvernement.

En 2003, devant le Comité sénatorial sur les affaires gouvernementales des USA, un expert mentionnait que l'agroterrorisme s'inscrivait désormais dans l'arsenal du

groupe Al-Qaida pour détruire l'économie nord-américaine. Ce même expert a déclaré qu'en 2002, en Afghanistan, un contingent a découvert dans une planque, utilisée par des terroristes, des documents et des manuels, signés Al-Qaida, qui expliquaient comment mettre au point des poisons destinés à tuer animaux et plantes (Monke, 2006 : 1).

D'autres experts ont démontré à quel point il peut être facile à un groupe terroriste de répandre un virus mortel chez les plantes et les animaux. Selon eux, il suffit d'une toute petite quantité de ce produit pour déclencher une épidémie chez ces espèces installées sur un vaste territoire. Les terroristes n'ont qu'à diluer et disséminer par atomiseur de petites quantités de ce virus tout près des animaux. Ils pourraient même profiter de la tenue d'encan d'animaux pour y disperser une maladie mortelle (Wheelis, 2002 : 572).

2. LES IMPACTS

Comme le secteur agricole peut représenter une cible de choix pour des terroristes, les conséquences d'un attentat demeurent très préoccupantes. L'onde de choc d'une attaque contre le domaine agricole peut se transposer bien au-delà de ce secteur. Il faut dans ce cas prévoir qu'une attaque biologique contre les animaux et les plantes pourrait avoir des répercussions sur l'économie et sur les activités politiques.

2.1 Impacts économiques

C'est au niveau économique qu'une attaque biologique contre le monde agroalimentaire se ferait le plus ressentir. Les coûts indirects pourraient s'accroître en raison de l'indemnisation des fermiers pour la perte de leurs récoltes; même chose pour les déficits encourus par les industries du même secteur. Le cas de l'épidémie de fièvre aphteuse survenue au Royaume-Uni, en 2001, en fait la preuve. À la fin de cette

même année, plus de 1 6 milliard de dollars américains ont été versés aux fermiers touchés par l'abattage de leurs cheptels. Il y a également eu d'énormes pertes financières sur le plan touristique. De nombreux voyageurs ont décidé d'annuler leurs vacances, si les sites touristiques se trouvaient à proximité de fermes mises en quarantaine (Chalk, 2004 : 20).

Les coûts causés par les embargos ou les mesures protectionnistes de certains pays importateurs pourraient miner le commerce international. Plus un pays exportateur tarde à instaurer des mesures de contrôle et d'éradication, plus les sanctions commerciales de la part des pays avec lesquels il transige lui seront coûteuses. En mai 2003, l'Agence canadienne d'inspection des aliments annonçait la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle) en Alberta. À cette époque, les USA importaient la presque totalité de leurs bovins du Canada. Les USA ont alors bloqué l'entrée au pays de tout produit agroalimentaire concerné. Il a fallu plus de deux ans pour faire lever cet embargo qui a causé de lourdes pertes économiques.

2.2 Impacts politiques

Une attaque bioterroriste contre le secteur agroalimentaire pourrait aussi saper le lien de confiance entre la population et le gouvernement. En effet, il pourrait y avoir des formes de mécontentement populaire en raison de la nécessité d'abattre des milliers d'animaux qui n'ont pu recevoir de vaccins. En 2001, au Royaume-Uni, l'épidémie de fièvre aphteuse a forcé le gouvernement de Tony Blair à abattre des milliers de bovins, ce qui a provoqué un tollé chez les fermiers, les scientifiques et même chez certains dirigeants politiques (Chalk, 2003 : 9). Ces animaux, couverts de chaux vive, peuvent être enterrés ou incinérés dans des

